Pourquoi?

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **72 (1963)**

Heft 3

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-683137

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

POURQUOI?

Pourquoi le lancement, par la Croix-Rouge suisse, d'une campagne nationale de recrutement de membres cotisants et de collaborateurs bénévoles qui se déroule ces semaines-ci dans l'ensemble du pays? Parce que, au seuil de son deuxième siècle d'existence, la Croix-Rouge, tout en se penchant sur son passé, ses origines, son évolution, se doit de préparer l'avenir.

De l'idée, de l'espoir qu'elle fut au début, la Croix-Rouge, en 100 ans, s'est muée en une institution universelle. Elle est devenue une réalité vivante et agissante dans 92 pays, groupant plus de 125 millions de membres.

Cependant, une institution qui vivrait de sa seule histoire, sans continuer son œuvre créatrice, ne saurait survivre. Alors que le monde entier commémore l'événement historique célébré en cette année 1963, année de son Centenaire, la Croix-Rouge se doit de tourner son attention vers l'avenir; tout en faisant face à ses tâches actuelles, elle doit préparer ses activités futures; celles-ci s'annoncent nombreuses et certaines seront nouvelles car, à « temps nouveaux, besoins nouveaux ».

Née de la souffrance de soldats blessés, la Croix-Rouge, au cours des ans, est devenue bien plus qu'une tâche du temps de guerre. Elle est également une institution du temps de paix et travaille pour la paix: pour cette paix universelle à laquelle tous aspirent. Mais pour que cette paix mondiale règne entre les nations, elle doit tout d'abord exister parmi les hommes eux-mêmes. Elle doit naître de la compréhension de l'individu à l'endroit de l'individu, d'un amour bien compris du prochain, de la charité sincèrement et justement pratiquée, de la tolérance aussi.

Mouvement universel, puissance mondiale, la Croix-Rouge repose en grande partie sur les actes quotidiens, parfois modestes, souvent obscures, perpétrés par ses membres et ses collaborateurs: cette armée pacifiste qui fait sa vraie force et la maintient vivante.

La théorie est une chose, l'action en est une autre, nécessaires toutes deux.

Point n'est besoin de réaliser de grandes choses pour prouver son appartenance et son attachement au mouvement: il suffit de donner bénévolement, volontairement, avec son cœur: donner un peu de son sang pour sauver une vie, un peu de son temps pour soigner un malade, pour s'occuper d'un déshérité, pour suivre une formation qui se révèlera utile à la communauté, d'abandonner un peu de son superflu, et, pourquoi pas, du nécessaire aussi en faveur d'un plus malheureux que soi.

Si l'œuvre commencée il y a 100 ans a pu se réaliser et prendre l'importance qu'elle a aujourd'hui, c'est grâce uniquement aux multiples bonnes volontés qui, au cours des ans, ont accepté spontanément et généreusement de la servir, en lui donnant le meilleur de soi-même, de la soutenir, de la porter de l'avant.

Chaque époque est marquée par de nouvelles nécessités, auxquelles les pouvoirs publics ne sont pas toujours en mesure ou autorisés à parer.

La Croix-Rouge, fidèle à sa mission, vise à prévenir, à soulager, à combattre la souffrance sous toutes ses formes: la souffrance physique comme la souffrance morale. Et la souffrance humaine, hélas, existe toujours.

L'on devient membre ou collaborateur de la Croix-Rouge de par sa propre volonté, en toute liberté. Parce que l'on sait qu'elle est un bien, une nécessité, qu'elle doit vivre et se développer toujours plus.

« Le volontaire est une personne qui, de sa propre initiative, se met au service du bien commun. »

LES SEPT PRINCIPES DE LA CROIX-ROUGE

Le Conseil des délégués de la Croix-Rouge internationale réuni à Prague en automne 1961 adoptait les sept principes suivants:

Humanité. *Née du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, la Croix-Rouge, sous son aspect international et national s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Elle tend à protéger la vie et la santé, ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Elle favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.*

Impartialité. *Elle ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Elle s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.*

Neutralité. *Afin de garder la confiance de tous, elle s'abstient de prendre part aux hostilités, et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et philosophique.*

Indépendance. *La Croix-Rouge est indépendante. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes de la Croix-Rouge.*

Caractère bénévole. *La Croix-Rouge est une institution de secours volontaire et désintéressé.*

Unité. *Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.*

Universalité. *La Croix-Rouge est une institution universelle, au sein de laquelle toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider.*